

## EXTRAIT DE L'ARRETE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 71



DIRECTION DES ROUTES ET DES INFRASTRUCTURES

.....

Arrêté n° 2022\_DRI\_T\_01011

### **ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA D971 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SORNAY**

Le Président du Département de Saône-et-Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

Vu la demande présentée par l'entreprise GUIGUE TP, domiciliée 56 route des Grands Bois, 71500 LA CHAPELLE-NAUDE, courriel : guiguetpsarl@orange.fr, en date du 12/09/2022,

Considérant qu'afin de permettre les travaux de busage de fossé et de création de regards, sur la D971, sur le territoire de la commune de Sornay, il est nécessaire de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux,

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Du 28/09 au 7/10/2022, lorsque la signalisation est en place, la circulation des véhicules s'effectue par sens alternés commandés par feux d'alternat temporaire au droit du chantier situé sur la D971, du PR13+743 au PR13+792, sur le territoire de la commune de Sornay. La longueur de l'alternat est conforme à la réglementation en vigueur.

**Article 2** : La vitesse des véhicules est limitée à 50 km/h à l'approche et au droit du chantier.

**Article 3** : Le dépassement est interdit à l'approche et au droit du chantier.

**Article 4** : Le stationnement sur l'accotement est interdit pour tous les véhicules à l'approche et au droit du chantier.

**Article 5** : La circulation par alternat est supprimée la nuit.

**Article 6** : La circulation par alternat est supprimée le week-end et les jours fériés.

**Article 7** : La signalisation réglementaire du présent arrêté est mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise GUIGUE TP (Tél.03.85.75.14.32), domiciliée 56 route des Grands Bois, 71500 LA CHAPELLE-NAUDE. Elle est conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

[...]